



Durée de validité offre de prêt crédit immobilier

Par **Chris12210**, le **26/09/2020** à **11:20**

Bonjour

Mon courtier a reçu le contrat de prêt final d'une banque suite à mon projet d'achat immobilier le 22 septembre 2020.

Le lendemain mon courtier m'appel me faisant comprendre qu'il faut vite signer le contrat car le taux peut augmenter en octobre 2020.

Ma question est :

Une offre de prêt est encadré par la loi et doit normalement avoir une période de validité de 30j ou les conditions notamment le taux reste inchangé.

Est ce que la banque dans le contrat du prêt peut elle réduire la validité de cette offre ?

En vous remerciant pour votre retour.

Cordialement